

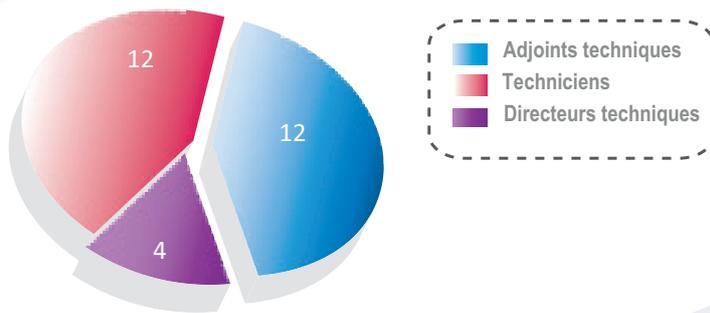
Observatoire de la formation

Personnels techniques - Promotion 2015

A retenir

- 28 personnels techniques, dont 12 adjoints, 12 techniciens et 4 directeurs, entrés en formation la semaine du 26 octobre 2015
- Un public exclusivement masculin, âgé de 39 ans en moyenne
- Une majorité d'agents recrutés *via* le concours externe

Graphique 1 : Effectifs par corps professionnel - Effectifs



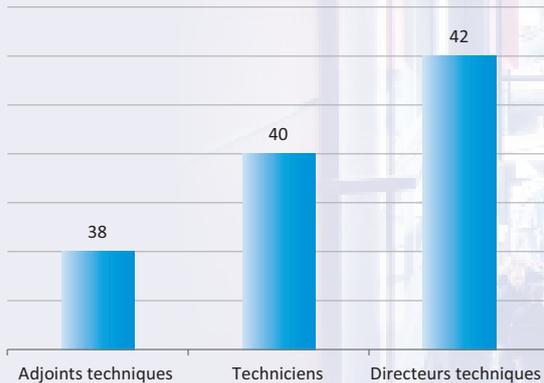
12 adjoints techniques, 12 techniciens et 4 directeurs techniques sont entrés en formation le 26 octobre 2015 pour des durées respectives de 5, 8 et 9 semaines.

Tableau 1 : Modalités d'accès à la formation - Effectifs

La totalité des adjoints techniques a été recrutée par concours externe. Les techniciens ont des modalités d'accès plus variées avec 4 concours externes, 5 concours internes, 2 listes d'aptitude et 1 recruté *via* la loi Sauvadet (loi permettant à des personnels contractuels d'être titularisés). Quant aux directeurs, ils sont 3 à avoir été recrutés par la loi Sauvadet, et 1 *via* la liste d'aptitude.

	Concours externe	Concours interne	Liste d'aptitude	Loi Sauvadet
Adjoints techniques	12	0	0	0
Techniciens	4	5	2	1
Directeurs techniques	0	0	1	3

Graphique 2 : Age moyen par corps professionnel - Effectifs



Si les 3 publics entrés en formation présentent quelques caractéristiques communes, notamment le fait qu'ils soient tous des hommes, leur profil diffère par bien des aspects. Ainsi, les directeurs (42 ans en moyenne) sont plus âgés que les techniciens (40 ans), eux-mêmes plus âgés que les adjoints (38 ans).

Tableau 2 : Situation matrimoniale selon le corps professionnel – Effectifs

	Marié(e)	Union libre	Pacsé	Célibataire	Divorcé/séparé	Non réponse
Adjoints techniques	4	2	1	3	0	2
Techniciens	2	2	1	4	2	1
Directeurs techniques	2	0	1	1	0	0

Tous les statuts matrimoniaux sont représentés parmi les personnels techniques. Globalement, les agents en couple sont majoritaires, ce qui n'est guère étonnant au vu de leur âge moyen. 16 élèves sont parents avec, en moyenne, 1,7 enfants. Plus en détail, les techniciens comptent davantage de célibataires/divorcés/séparés que de personnes en couples, inversement aux 2 autres corps professionnels.

Tableau 3 : Niveau de diplôme selon le corps professionnel - Effectifs

Les niveaux scolaires des agents vont à l'encontre des idées que l'on pourrait avoir *a priori* sur le sujet. Le corps professionnel des adjoints techniques (catégorie C) est le seul à avoir des agents de niveau BAC+4 (2) et BAC+5 (1). C'est également le seul corps où tous les niveaux sont représentés.

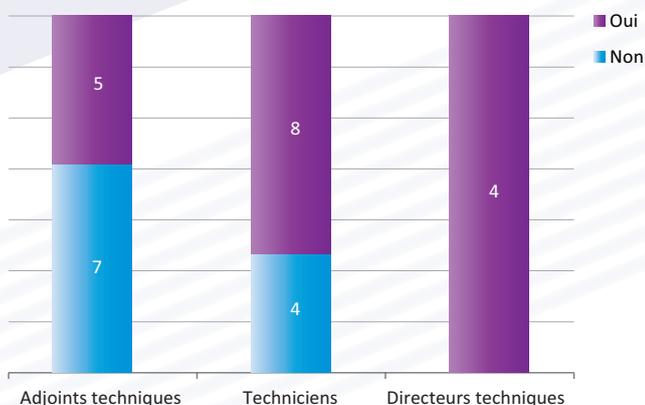
Les techniciens ont principalement le niveau BACou BAC+2, à l'exception de 2 élèves.

Enfin, les directeurs ont tous au minimum le niveau BAC, 2 d'entre eux ayant un BAC+2 et 1 ayant un BAC+3.

Les principales spécialités sont les sciences et informatique (6), l'industrie (5), le BTP/architecture (5), l'hôtellerie/restauration/tourisme (4) et le commerce (3).

	CAP/BEP	Bac	Bac+2	Bac+3	Bac+4	Bac+5
Adjoints techniques	3	2	3	1	2	1
Techniciens	1	5	5	1	0	0
Directeurs techniques	0	1	2	1	0	0

Graphique 3 : Expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire - Effectifs



La majorité des personnels techniques ont un passé professionnel dans l'administration pénitentiaire.

L'ancienneté moyenne des adjoints techniques est de 4 ans alors que celle des techniciens et directeurs est de 10 ans.

3 des adjoints techniques occupaient déjà cette fonction en tant que contractuel avant de passer le concours. Un d'entre eux était adjoint administratif et un autre était technicien de restauration collective contractuel.

Concernant les techniciens, 7 étaient adjoints techniques et un était contractuel dans le domaine de l'informatique.

Enfin, 3 directeurs étaient au préalable responsables d'atelier contractuels et 1 était technicien responsable d'un service technique en établissement.

Personnels techniques - 2015

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

www.enap.justice.fr/eleves/

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargés d'études : valentine.auzanneau@justice.fr

nicolas.boutin@justice.fr

FÉVRIER 2016

OBSERVATOIRE DE LA FORMATION



Directeur de la publication : Sophie BLEUET - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Valentine AUZANNEAU, Nicolas BOUTIN

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

